

ARRETE DU MAIRE

ADMINISTRATION GENERALE : - *Nomination de Madame Alicia CROQUELOIS
Conseillère Municipale Déléguée*

Nous, Eric BUY, Maire de la Commune de Guînes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité,

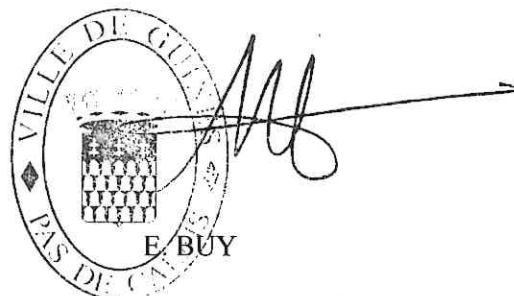
ARRETONS

Article 1 : - **Madame Alicia CROQUELOIS**, Conseillère Municipale, est nommée Conseillère Municipale Déléguée en charge du Conseil Municipal des Jeunes.

Article 2 : - La Conseillère Municipale Déléguée a commencé effectivement à exercer les fonctions susvisées le 21 mars 2026.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Calais et notifiée à l'intéressée.

Fait à Guînes, le 24 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,



The image shows the official seal of the Municipality of Guînes, Pas de Calais. The seal is circular and contains the text 'VILLE DE GUINES' at the top and 'PAS DE CALAIS' at the bottom. In the center is a coat of arms. Below the seal, the name 'E. BUY' is printed. A handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.